

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3 décembre 2016

Rédaction du compte rendu : Patricia VERDEAU

Présents : Étienne Akamatsu, Gilles Bert, Valérie Bonnet, Hélène Bouchilloux, Charles Boyer, Didier Brégeon, Karine Cardinale, Jean-Pierre Carlet, Didier Carsin, Stéphane Clerjaud, Benoît Da Silva, Bernard Fischer, Nicolas Forest, Nicolas Franck, Pierre Hayat, Castel Jean, Jean-Louis Lanher, Michèle Lepeuve, Nicole Medjigbodo, Jacques Nadal, Bertrand Nouailles, Marie Perret, Simon Perrier, Agathe Richard, Gérard Schmitt, Patricia Verdeau, Pierre Windecker.

Excusés : Francis Aubertin, Philippe Danino, Frédéric Dupin, Charles Coutel, Henri Dilberman, Julien Fonollosa, Audrey Pomarès

L'Assemblée générale du 3 décembre 2016 commence à 10 h 30 dans la salle des Actes du Lycée Henri IV. Elle est présidée par Gérard Schmitt.

I. RAPPORT MORAL

Nicolas Franck rappelle que le rapport moral date de l'été dernier ; plutôt que de le répéter, il va donc le compléter en abordant certains points qu'il juge importants ou qui sont apparus depuis sa rédaction.

Un premier élément concerne le rapport sur le baccalauréat, qui est exemplaire de ce que doit produire une association professionnelle. Il faut remercier Pierre Hayat pour son investissement dans ce travail considérable et si précieux. Le sérieux et l'intérêt du rapport ont été salués par le Cabinet et la DGESCO. Cela rend d'autant plus regrettable que si peu de Régionales se soient saisies du rapport établi l'année dernière pour faire valoir notre réflexion, et nos propositions. C'est ainsi qu'un appel est lancé aux Régionales pour faire usage du nouveau rapport qui sera disponible en ligne le 1^{er} janvier. Ce serait l'occasion pour elles d'intervenir auprès de certaines instances afin de faciliter les corrections et d'améliorer le déroulement de l'examen. Ce rapport sur le baccalauréat fait beaucoup pour la crédibilité de l'APPEP. Il sera cette année accompagné d'une courte synthèse pour les journalistes.

Un deuxième point concerne la brochure d'accueil, dont Nicolas Franck rappelle qu'elle a mobilisé un grand nombre d'entre nous. Elle est destinée aux professeurs débutants, stagiaires, contractuels. Huit cents exemplaires ont été imprimés pour les deux

années à venir, qui nous coûtent chacun un peu moins de six euros. Pour l'instant, deux cent trente exemplaires ont été distribués, et une trentaine vendus. La distribution n'a pas été facilitée du fait de l'impossibilité d'obtenir les coordonnées professionnelles des stagiaires, dont la liste nous a été refusée par le ministère. Ce sont donc les Régionales qui se sont chargées d'entrer en contact avec eux. Une nouvelle fois, il faut regretter que certaines d'entre elles n'aient pas distribué la brochure. Dans certaines académies, où il n'y a pas de Régionale, un adhérent s'est quelquefois chargé de la distribution, ou un stagiaire s'est fait le relais pour commander la brochure. Celle-ci commence à être connue, si bien que de plus en plus de contractuels, souvent livrés à eux-mêmes, nous contactent. Nous serons certainement plus efficaces l'année prochaine. Autour de la table, nous entendons quelques témoignages de la manière dont certains IPR ont accueilli cette brochure. Jean-Louis Lanher prend la parole pour dire que l'IPR de Lyon a très bien accueilli la brochure, Patricia Verdeau rapporte des propos élogieux de la part de l'IPR de Montpellier-Toulouse.

Un troisième point concerne le Prix lycéen du livre de philosophie. La remise de ce prix s'est effectuée au Ministère, en présence de la Ministre. Ce prix va désormais figurer dans la liste des actions éducatives du Ministère, ce qui contribue à rendre le projet encore plus convaincant pour les chefs d'établissement. Le Ministère veut nous proposer depuis l'an dernier un partenariat. Une réunion avec la DGESCO est prévue dans ce sens. Actuellement, soixante et un lycées participent à ce Prix. Il y a plus d'élèves que l'an dernier et l'on approchera sans doute du millier de jurés. Le prix est bien réparti sur le territoire de la République, puisque dix-sept académies sont concernées et quatre lycées de l'étranger. Une visioconférence est prévue le 19 janvier. L'esprit de ce Prix lycéen va tout à fait dans le sens, selon Karine Cardinale, d'une exigence bien naturelle de l'Inspection générale, puisque Franck Burbage avait beaucoup insisté un jour en sa présence sur la nécessité de faire lire les élèves.

Gérard Schmitt prend ensuite la parole pour rendre compte de la situation de la revue. Celle-ci se porte bien, le nombre de pages s'est accru. La maquette a évolué, à la faveur d'un travail collectif et grâce, également, à l'investissement de Nicolas Franck. Les délais de publication se sont allongés, au point que l'on a une visibilité d'un an et demi. On peut noter plusieurs sujets de préoccupation. Tout d'abord, le nombre relativement faible d'abonnés pose le problème du coût d'une revue papier. Il serait nécessaire d'inciter les collègues à s'abonner à la revue. Il est à noter également que le sort de la revue repose sur le dévouement de quelques personnes. Le comité de lecture s'organise autour de Bertrand Nouailles, dont le travail rigoureux est salué et qui assure aussi la correspondance avec les auteurs avant publication. Gérard Schmitt se consacre essentiellement à la composition de la revue et aux relations avec les auteurs dont les articles ont été publiés. Il rappelle enfin le travail lourd que représente la préparation de la revue, environ 10 heures par semaine et un temps complet dans les trois semaines qui précèdent le bon à tirer. Un tel travail est d'ailleurs parfois dénué de reconnaissance, tant la publication de la revue apparaît comme naturelle... Des perspectives de succession devront être mises à l'ordre du jour.

En ce qui concerne ensuite les horaires des séries technologiques, les choses n'ont guère avancé. Le Cabinet rappelle la nécessité d'un lobbying, de pressions auprès des provideurs, puisqu'il n'y a pas de pilotage national et qu'aucune consigne ne leur a été clairement donnée. La seule aide pourrait apparaître dans une lettre du directeur de Cabinet déjà adressée aux Recteurs, mais celle-ci n'a malheureusement pas été transmise aux provideurs, comme cela arrive parfois. Une aide précieuse de l'Inspection pourrait être la bienvenue.

En ce qui concerne l'EMC, de très nombreuses ressources sont visibles sur le site de l'APPEP. Il est parfois difficile dans les lycées que des professeurs de philosophie obtiennent un enseignement en EMC, alors que celui-ci est souvent accaparé par les professeurs d'histoire, soutenus par une Inspection très habile. Sur des sujets comme la bioéthique ou la laïcité en classe de Terminale, le professeur de philosophie pourrait être bien placé puisque ces sujets s'inscrivent dans le prolongement des notions présentes dans le programme.

Nicolas Franck rappelle alors que la semaine prochaine, aura lieu un colloque coorganisé par Marie Perret sur l'EMC au Lycée Saint-Louis en partenariat avec l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie. Marie Perret se réjouit de ce travail mené en concert par deux associations de spécialistes. Seront abordés la nature, les enjeux, les difficultés de l'EMC, ainsi que quelques exemples de cours, comme en témoigne la contribution de Pierre Hayat sur la notion de laïcité et de fraternité républicaine. Nous regrettons qu'Abdenour Bidar n'ait pas répondu. Marie Perret est entrée en contact avec les Inspecteurs généraux pour les inviter à ce colloque.

Nicolas Franck rappelle que nous avons lancé une grande réflexion sur l'enseignement de la philosophie au lycée et qu'un colloque aura lieu sur cette question le 10 juin prochain.

Des questions sont alors posées sur le rapport moral. Bertrand Nouailles évoque le fait qu'à partir du rapport sur le baccalauréat on a pu penser à la possibilité d'introduire des copies tests à Clermont-Ferrand. Pierre Hayat rappelle que des collègues ont formulé en vain le vœu d'enseigner l'EMC.

Le rapport moral a été mis au vote et a été adopté à l'unanimité.

II. RAPPORT FINANCIER

S'ensuit le rapport financier présenté exceptionnellement par le Président en raison de l'absence du Trésorier (pour problèmes de santé). Nicolas Franck ne souhaite pas trahir le point de vue du Trésorier et renvoie au rapport financier publié dans la Revue. Le nombre de nouveaux adhérents continue à être important, mais le nombre de démissions est également en hausse : c'est le signe que l'Association est dans une période de transition. Le déficit de cet exercice s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles engagées cette année, mais notre trésorerie nous laisse une réserve très confortable, qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Si besoin, il est toujours possible de faire appel à la générosité des adhérents, qui pourraient nous adresser des dons, comme certains le font déjà en arrondissant le montant de leurs cotisations au moment de la verser.

Nicolas Franck pose la question de savoir si on fait varier le montant de la cotisation. Le problème qui se pose est que cette cotisation coûte déjà cher pour certains collègues. Plusieurs idées sont alors avancées. Nicolas Forest parle d'une première cotisation moins chère, Gérard Schmitt insiste sur le fait que les cotisations des retraités pourraient être rapprochées de celles des actifs, mais Nicole Medjigbodo ne partage pas ce point de vue.

On pose la question d'une publication du rapport financier sur le site, mais on s'accorde à dire que celle-ci ne s'impose pas. Du point de vue des adhésions, Gérard Schmitt montre qu'après une période de grande fidélité, on note plutôt actuellement une certaine instabilité, comme s'il s'agissait de nouveaux comportements. Il arrive que quelqu'un adhère, cesse d'adhérer pendant un an ou deux et redevienne ensuite adhérent. On mentionne la nécessité d'une communication étroite entre le Trésorier de

l'APPEP et les Régionales de façon à épauler celui-ci dans son travail de relance. On revient sur la question du déficit, qui détourne notre association d'un accès au statut d'association reconnue d'utilité publique, mais cette difficulté est largement compensée par des investissements et de nouvelles implications. Le Trésorier, Henri Dilberman, se réjouit du Prix lycéen du livre de philosophie. Gérard Schmitt rappelle que ce Prix a fait évoluer l'image de l'association dans le sens où il a montré combien elle était soucieuse de faire réfléchir les élèves.

Les commissaires aux comptes, Charles Boyer et Castel Jean, font un rapport élogieux sur la tenue de la trésorerie, en montrent le sérieux, la rigueur, l'ordre.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le Président de séance demande qui souhaite succéder aux actuels commissaires aux comptes. Ceux-ci sont reconduits par acclamation.

III. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

À l'issue du dépouillement, nous disposons ensuite des résultats du vote :

Valérie Bonnet (85 voix), Didier Brégeon (82 voix), Jean-Pierre Carlet (83 voix), Didier Carsin (59 voix), Stéphane Clerjaud (84 voix), Charles Coutel (80 voix), Henri Dilberman (86 voix), Frédéric Dupin (79 voix), Bernard Fischer (83 voix), Nicolas Forest (81 voix), Nicolas Franck (84 voix), Pierre Hayat (80 voix), Jean-Louis Lanher (82 voix), Bertrand Nouailles (84 voix), Marie Perret (85 voix), Simon Perrier (84 voix), Audrey Pomarès (79 voix), Agathe Richard (74 voix), Gérard Schmitt (85 voix), Patricia Verdeau (82 voix), Pierre Windecker (69 voix).

IV. QUESTIONS DIVERSES

Nous nous retrouvons l'après-midi pour les questions diverses mises à l'ordre du jour.

Tout d'abord, Bernard Fischer évoque la perspective d'une publication d'articles de Jean Lefranc dans un volume d'hommage publié aux éditions Hermann. L'ensemble des articles s'étendrait sur 150 pages et comporterait environ 300 000 signes. La publication comprendrait trois articles sur Kant et quatre articles sur Schopenhauer.

Ensuite, Pierre Hayat revient sur le rapport du baccalauréat. Il effectue un travail de dépouillement et de synthèse important. Sur 730 réponses, 260 sont exploitées. Des sujets récurrents sont évoqués : le rapport entre le travail de dissertation et le cours de philosophie, l'enseignement de la dissertation, des remarques problématiques sur le troisième sujet, le problème des épreuves écrites dans les séries technologiques, le nombre important de copies à corriger par jour, une réflexion sur l'oral. Sur ce dernier point, on évoque bien des différences entre les établissements et les élèves, puisqu'au baccalauréat, 40 % des candidats viennent sans liste. L'oral se transforme parfois en une sorte de cours car l'examineur est obligé, dans l'entretien, de tellement aider l'élève par des questions et des explications qu'il finit par se demander si c'est l'élève qu'il note ou lui-même. Des contributions des Régionales à la *consultation sur l'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain* font apparaître que des collègues s'interrogent sur la pertinence de questions censées guider le travail des élèves. Jean-Louis Lanher interroge des propositions de modifications du troisième sujet. Nicolas Franck insiste sur la richesse des réponses données tout au long du questionnaire. L'engagement des collègues dans leurs réponses est manifestement à la hauteur de leurs demandes, de leurs attentes.

Nous abordons, dans un point suivant, les Recommandations concernant le travail dans les classes de philosophie, parues le 1^{er} septembre 2015, en remplacement de la circulaire de 1977. On s'étonne de certaines expressions un peu vieilles, d'un silence autour de la préparation de la dissertation. Valérie Bonnet évoque la question du numérique, en lien avec ces Recommandations. Marie Perret insiste sur le recours fréquent à l'usage que les élèves font du numérique. Cela dit, le Président rappelle la nécessité pour l'Inspection générale de prendre la mesure d'un rapport à Internet, en ce qui concerne la correction des copies. Jean-Louis Lanher cite une proposition intéressante de la Régionale du Puy-de-Dôme disponible sur le site : « Du côté des élèves (problème du plagiat à partir d'internet pour les devoirs à la maison) : chacun a ses recettes, mais la lutte reste souvent épuisante. Certains collègues n'acceptent plus les copies dactylographiées ; d'autres bénéficient dans leur établissement d'un système de devoirs mixtes : première partie rédigée en classe ; la seconde partie, rédigée à la maison, doit suivre les axes sur lesquels est parti l'élève en classe. On peut intercaler la correction de la première partie avant la seconde. » Le Président conclut ce point en soulevant le problème de consignes inapplicables, mais envisage aussi la nécessité d'une souplesse à envisager dans l'action du professeur. Un risque de fragilisation de notre enseignement pourrait être à craindre.

On en vient ensuite à parler de la future évaluation des professeurs. Didier Carsin présente cette question en montrant le problème qu'elle constitue pour notre enseignement. Un item sur onze seulement porte sur la maîtrise disciplinaire. On s'avance sur un terrain marécageux. Il y a menace pour la liberté pédagogique, en raison du principe de co-évaluation par le Chef d'établissement et l'IPR. Une grille uniforme est imposée pour le primaire et le secondaire. Trois entretiens de carrière sont programmés, mais il n'y a pas d'effet cumulatif, ce qui fait qu'il n'y a pas d'automatisme de progression de carrière. Les jeunes collègues, de plus, ne voient que rarement un inspecteur. Quel est le recours possible pour contester une note ? Ce qui est dit est très formel. Mercredi, le texte est examiné par le comité technique ministériel. Pouvons-nous nous contenter d'intervenir sur les arrêtés ? Pierre Hayat souligne que nous ne pouvons pas nous en tenir à du général. Jean-Pierre Carlet renchérit : il faut mettre en évidence les contradictions du texte. Nicolas Franck estime qu'il faut aussi s'adresser aux autres disciplines dans le cadre de la Conférence des associations. Il reçoit mandat pour prendre les contacts qui vont en ce sens.

La question suivante concerne le colloque du 10 juin sur l'enseignement philosophique. Un appel à communications est en cours. Des contributions collectives et individuelles nous parviennent. Un groupe de réflexion travaille en parallèle. Il y a complémentarité entre ses travaux et ces contributions. Pour ne citer qu'un exemple, le texte de Jean-Pierre Carlet : *Les exercices des élèves – Propositions*, disponible sur le site, apporte un éclairage sur l'utilité d'exercices pour préparer à la dissertation. La question de « principes communs » est interrogée par Jacques Nadal, dans un heureux dialogue avec Pierre Windecker, qui cite un « commun » aristotélicien, comme lieu où l'énonciation se partage, véritable point de consonances et de dissonances.

Face au Conseil Supérieur des Programmes, l'Association entend bien poursuivre de son côté une réflexion sur le programme de Terminale pour être, le moment venu, force de proposition. Nicolas Franck apporte des éléments de contexte. Le CSP travaille, produit, mais rien ne filtre. François Fillon « en veut la peau ». D'autre part, un colloque, pouvant être entendu comme anti-APPEP, est programmé pour janvier : « Enseignement philosophique et paradigme cousinien » (<https://www.ac-paris.fr/portail/.../enseignement-philosophique-et-paradigme-cousinien>). Par rapport au paradigme cousinien,

Simon Perrier s'est pourtant assez attaché, il y a quelques années, par articles-éditoriaux interposés, à détacher l'APPEP de cette assimilation commode (à un providentialisme, s'il faut le rappeler, déterminant un ordre du programme, et bien sûr justifiant l'exclusive présence terminale selon ce motif), pour que l'on trouve sans doute étonnante l'intention qui pourrait bien sourdre derrière ce colloque.

L'APPEP, de son côté, organise un autre colloque le 24 ou 25 juin selon un format à déterminer. Il y aura appel à contributions et il sera bon qu'un numéro spécial de la revue publie les actes de cette manifestation.

Le projet, chaque année, d'un numéro thématique, avec appel à contributions, est envisagé.

Ultimement, la question du site est abordée. Sa solidité est mentionnée – en termes de verrouillage – par rapport à des tentatives assez nombreuses de piratage. Il va falloir cependant le rénover pour qu'il soit plus efficace : il n'est pas à la hauteur de ses potentialités. Plus encore, la page d'accueil n'est pas en mesure de rendre compte de sa richesse et des ressources qu'il peut apporter. La première page pourrait, par exemple, être l'occasion de valoriser les articles en lien avec le programme de l'Agrégation, des classes préparatoires. Des ressources plus nombreuses pourraient être offertes aux adhérents.

Le Président de séance remercie les participants et lève la séance à 16 h 35.

BUREAU NATIONAL

3 décembre 2016

Rédaction du compte rendu : Patricia VERDEAU

À la suite de l'Assemblée générale, les membres élus se réunissent et procèdent aux élections aux fonctions statutaires.

Le nouveau Bureau est le suivant :

Président : Nicolas Franck

Vice-Présidents : Didier Brégeon, Bertrand Nouailles, Marie Perret

Trésorier : Henri Dilberman

Secrétaire générale : Patricia Verdeau

Secrétaire de rédaction de la Revue : Gérard Schmitt

Secrétaire de rédaction adjoint de la revue : Bertrand Nouailles.